



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

# Réunion directeurs circonscription Marseille Estaque

Mardi 12 septembre 2023



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
des Bouches-du-Rhône

# ORDRE DU JOUR

- 1. Rôle des directeurs/ pilotage des directeurs**
- 2. Pacte**
- 3. Procédure de signalement enfant en danger**
- 4. Signalement des dysfonctionnements**
- 5. Evaluations nationales/test fluence**
- 6. Évaluation d'école**
- 7. pHARe**
- 8. Plan de formation**
- 9. PIAL**
- 10. Point EPS**
- 11. Les missions départementales**
- 12. REP+**

# 1. Le rôle des directeurs

( loi Rihlac)

- Conforte le rôle des directeurs dans leurs missions pédagogiques
- L'autorité est fonctionnelle
- En appui sur la montée en compétence sur le pilotage pédagogique:
  - Participation aux 18 h comme les PE
  - Des formations non obligatoires proposées par la DSDEN
  - Des formations par l'équipe de circonscription sur des mardis de l'année: → la première sur le dispositif Phare pour les directeurs d'élémentaires le 10 octobre

# 1. Pilotage des directeurs

- Missions pédagogiques:
- Les 108 heures: calendrier prévisionnel: ne pas oublier les conseil de cycle 3. Proposer d'inviter les PCL via les coordonnateurs EP.
  - Questionnaire pour le réseau Estaque: merci de relancer pour tous les enseignants de cycle 3
- CEC: obligation pour les directeurs de maternelle et d'élémentaire. Participation d'un enseignant de chaque cycle (2 et 3) à prendre sur les 108 h.
- Faire évoluer les documents de suivi des élèves en difficulté
- Stage de réussite: pensé au niveau de l'école
- Les APC: pas de jours imposés, pas obligatoire pour les directeurs,



# 1. Pilotage des directeurs

Les directeurs d'école sont évalués au plus tard après trois ans d'exercice dans leurs fonctions puis au moins une fois tous les cinq ans.

L'évaluation est conduite par l'inspecteur.

Elle donne lieu à un entretien. Cet entretien fait l'objet d'un compte rendu écrit.

# 1. Le rôle des directeurs

Vérification de rentrée: Comodir/adesco

Intervenants extérieurs hors EPS: PPT de présentation qui précise les modalités pédagogiques, administratives et organisationnelles sur le site de la circonscription.

# La communication:

On écrit sur les boites de la circonscription

Message ni lu, ni traité.



## Nomination PJ

Message ni lu, ni traité pour cause de pièce jointe non conforme : format inadéquat ou pièce non renommée (l'intitulé doit contenir le nom de l'école et le type de document)

# PACTE

## Lettres de mission

- L'accord des personnels volontaires est formalisé par une lettre de mission signée par l'inspecteur.
- Lorsque la mission s'exerce en dehors de l'école d'affectation, le contenu de la lettre de mission est partagé avec le directeur ou le chef d'établissement d'accueil.
- Pour la mission en collège, la lettre apporte autant de précisions que possible sur les modalités de réalisation (nom du collège, volume horaire, calendrier indicatif des interventions).
- La signature de la lettre de mission intervient au plus tard début octobre. La lettre de mission est valable pour la durée de l'année scolaire.

# PACTE Paiement et contrôle du service fait

- Les parts fonctionnelles sont versées mensuellement, par 9ème d'octobre à juin.
- Un contrôle est réalisé tout au long de l'année par l'inspecteur, en liaison avec le directeur.



# Pacte

- ▶ En attente d'un nouvel outil de saisie colibri
  - ▶ Les directeurs saisissent, l'IEN valide
  - ▶ Tableau Excel,

# 3. Procédures de signalements :

- Signalement laissant craindre qu'un enfant est en danger (mal-être, difficultés éducatives, absentéisme important...) :

[crip13@departement13.fr](mailto:crip13@departement13.fr)

[ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

- Signalement exceptionnel de danger vital pour l'enfant nécessitant une protection judiciaire urgente :

TJ Marseille : [mineurs.pr.tj-marseille@justice.fr](mailto:mineurs.pr.tj-marseille@justice.fr)

[crip13@departement13.fr](mailto:crip13@departement13.fr)

[ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

- Signalement pour toute suspicion de radicalisation :

[ce.radicalisation13@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.radicalisation13@ac-aix-marseille.fr)

## 4. Evaluations nationales

- Les passations seront organisées par chaque école du **11 au 22 septembre 2023**.
- La saisie des réponses des élèves se déroulera du **11 au 29 septembre**.
- Les résultats individuels et par classe seront disponibles via le portail, dès le début de la campagne après la saisie complète de la classe.

# Evaluations nationales Communication aux familles

- Les résultats des évaluations devront être communiqués individuellement aux parents, accompagnés des explications nécessaires.

# Evaluations nationales Communication aux familles

- Vous trouverez sur éduscol plusieurs documents qui vous préciseront le contenu et les principes de ces évaluations :
  - <https://eduscol.education.fr/2295/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-cp>
  - <https://eduscol.education.fr/2298/evaluations-des-acquis-et-besoins-des-eleves-au-ce1>
- Descriptifs des séquences
- Exemples de passation
- Foire aux questions
- Diaporama de présentation des évaluations
- Information à destination des parents (protection des données)
- Versions numériques des cahiers et guides, y compris les versions adaptées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers
- Guide des scores
- Guides pour les accès directeur et enseignant au portail de saisie et de restitution
- Fiches d'exploitations pédagogiques.

## 4. Tests de fluence cf mail du 2 septembre

- Pour rappel: depuis 2021, le département met à disposition un test de fluence pour les niveaux CE2, CM1 et CM2, afin de permettre d'avoir une continuité d'évaluation jusqu'à la 6<sup>ème</sup>
- En 2021, plus de 83 % des classes avaient passé ce test.

# Outils de positionnement Test de Fluence

## Calendrier :

- **Du 4 septembre au 18 septembre** : passation du test
- **Jusqu'au 25 septembre** : saisie des scores des élèves (documents « *Saisie test de fluence* ») et restitution en ligne des résultats (*lien de restitution* qui vous parviendra à la rentrée)
- **A partir du jeudi 2 octobre** : retour de l'analyse départementale dans les écoles.

# Outils de positionnement Test de Fluence

## Comme en 2022-2023 :

Les tests pourront de nouveau être passés en milieu d'année et /ou en fin d'année afin de mesurer les progrès des élèves.

Le calendrier de ces passations et restitutions vous sera communiqué avant chaque nouvelle campagne de test.

## 6. Evaluation d'école

Année scolaire	Ecoles EM = maternelle ; EE = élémentaire ; EP = primaire.	Secteur de collège
2022-2023	EM + EE Saint André Barnier EM + EE <u>Bricarde</u>	BARNIER BARNIER
2023-2024	EM + EE Plan d' <u>Aou</u> EM + EE HLM Perrin EM + EP <u>Verduron</u>	TRIOLET
2024-2025	EM + EE Estaque Gare EM + EE Estaque Plage + EE Estaque <u>Riaux</u> EM St Antoine Centre + EE Bastides	ESTAQUE  TRIOLET
2025-2026	EM + EE Saint André la Castellane EM + EE Saint André Condorcet	BARNIER
2026-2027	EM + EE Saint Henri <u>Raphel</u> EM + EE Saint Henri <u>Raphel</u> EM + EE <u>Fabrette</u>	ESTAQUE  TRIOLET

# 7. pHARe

- Loi du 2 mars 2022 et celle du 13 août 2013 (BO, n°31 du 29 août)
- Objectifs : sensibiliser, former, prévenir et prendre en charge  
pHARe : synergie d'actions partenariales (principalement les parents)  
Au niveau des collèges : élection des ambassadeurs ; pour  
l'élémentaire : 10 heures EMC dévoluent à cette thématique et  
réfléchir une action pour le **9 novembre** (NAH) ;  
A notre niveau : former les nouveaux membres de l'équipe  
Ce programme est d'autant plus important que le harcèlement  
scolaire est reconnu par le législateur comme un délit et ce  
programme est fait « pour nous protéger ».

Equipe ressource: changement de l'équipe Phare 3 CPC-  
coordonnatrice REP+ - infirmière scolaire - Erun



# Phare

- Alerter l'IEN dès la connaissance d'une situation d'intimidation
- Présentation programme phare et numéro d'urgence/ on vous renvoie le document à coller dans le cahier de liaison à destination des familles
- Formation des directeurs d'élémentaire le 10 octobre
- Conseil d'école: présentation du programme phare et de la MPP à l'ODJ du premier conseil d'école: PPT envoyé par l'équipe ressource
- Changement d'établissement:
  - Quand tout a été mis en œuvre sans succès
  - Pas forcément écrit dans le règlement intérieur car c'est la loi.
  - C'est une mesure de protection pas de punition

## Plan de formation circonscription 2023/2024

Constellations	Hors constellation
18h - formation approfondie plan français ou mathématiques	- <b>Français</b> : 6 heures . 3h conférence sur l'Evaluation (8 nov. 23 Lycée St Exupéry)  . 3h fluence (10 janv. 24) ou Français/Sciences
	- <b>Mathématiques</b> : 6 heures Magistère cognisciences
	Autres * : 6 heures



**\*Autres :**

. **Laïcité** - formation académique le **24 janvier 2024**

. **SRV**

Si pas laïcité ni SRV, faire remonter les demandes en hiérarchisant les choix :

. **Arts plastiques**

. **Musique**

. **pHARe**

Formation spécifique T1	Formation FSTG, CTTA	Formation contractuelles
<p>6h maths / 6h français - PEMF</p> <p>Analyse de gestes professionnels et de pratiques ordinaires, planification de séance, échanges entre pairs...</p> <p>T1 : accompagnement PEMF <u>circo</u> et Francis</p>	<p>1 visite puis régulation entre formateurs pour déterminer les besoins</p> <p>6 h d'accompagnement dans le métier</p> <p>Temps d'inspection par IEN</p>	<p>1 visite puis régulation entre formateurs pour déterminer les besoins</p> <p>6 h d'accompagnement dans le métier + 12h dans le PDF</p> <p>Temps d'inspection par IEN</p>

# 9. PIAL

Même répartition que l'année dernière cf PPT envoyé par les coordonnatrices

Quelques points nouveaux/ importants: Communication déjà faite aux AESH en réunion de rentrée.

**Rencontres parents + PE + AESH obligatoires** en début d'année. RDV individuels pour préciser les aménagements et adaptations prévus afin de sécuriser les familles dans la prise en charge de leur enfants. **Emploi du temps** à renvoyer aux coordonnatrices et à donner aux AESH et PE concerné, et rangé dans un classeur à disposition d'ici la fin de la semaine:

Il est individuel pour chaque AESH

Il précise la classe et l'élève accompagné

Si un AESH a une ou deux heures excédentaire par rapport aux besoins de l'école, il est placé auprès des élèves à notification mutualisée en fonction des besoins particuliers de ces élèves.

Un report de service en cas d'absence de l'élève doit être anticipé.

Récréation: prévoir une organisation pour permettre aux AESH de « souffler »

**Récréation:** prévoir une organisation pour permettre aux AESH de « souffler »

Les AESH ne sont pas auprès d'élèves non notifiés, ni des aides administratives.



## 9. PIAL

Les documents de suivi, PPS et Gevasco doivent être consultables par les AESH.

Respect des règles administratives (absences, retards, grèves, démission...).

1. Document de suivi des absences (format numérique au choix), à envoyer aux coordonnatrices à la fin de chaque mois.

2. Si le document d'arrêt non transmis aux gestionnaires/ en copie aux directeurs dans les 48h, faire remonter aux coordonnatrices

Si un AESH doit être déplacé, il ne faut pas que les directeurs prennent position → mise en difficulté

Un contrat cantine ou péri scolaire ne garantit pas de ne pas être déplacé



## 9. PIAL

En cas de difficulté dans l'exercice des missions

1. Entamer un dialogue dans l'école
2. Contacter la coordonnatrice du PIAL pour conseil, médiation échange...

Dans tous les cas, consigner par écrit le problème, les temps dédiés, les solutions proposées, mises en œuvre...

Sans écrit, on ne peut ni proposer d'accompagnement, ni de formation, ni de renouvellement (période d'essai) ou de licenciement ou de non CDI-sation.

Attention: Passage en CDI automatique au bout de trois ans sans remontée de votre part.

# 10. EPS



# Quelques références

## ► Le sport à l'école (liens à consulter)

➤ Les programmes et les évènements [sur le site du ministère](#)

➤ Sur Eduscol :

en cycle 1 [Agir, s'exprimer, comprendre à travers l'activité physique](#)

en cycle 2 [Éducation physique et sportive - Concevoir et mettre en œuvre un enseignement au cycle 2](#)

en cycle 3 [Éducation physique et sportive - Ressources pour le cycle 3](#)



## ► Le sport dans les Bouches du Rhône

- Le site [EPS 1er degré](#) : site à consulter pour toute interrogation lors de l'élaboration d'un projet EPS

# Un digipad EPS de circonscription

- Lien:  
<https://digipad.app/p/350283/9b8779f1f0487>
- Le mémento répond à toutes vos questions
- Ne contacter les CPC qu'après avoir consulté le mémento et le digipad





## La Natation

- Lien vers le digipad:  
<https://digipad.app/p/221582/505e72ecaacd1>
- Piscine Castellane fermée jusqu'à une date indéterminée

## ➤ L'APQ : Activité Physique Quotidienne

➤ Voir la [circulaire du 12/01/2022](#)

➤ Ressources sur :

Site EPS 13 :

[Dispositif 30 MINUTES APQ](#)

Eduscol : [Propositions et pistes pour une mise en œuvre des 30 minutes d'activité physique quotidienne](#)



➤ Pour un traitement efficace des demandes (dossier, projet, transport...)

- Respecter scrupuleusement les délais
- Remplir soigneusement chaque information demandée
- Ne pas hésiter à nous contacter si besoin

➤ **Dossiers en lien avec les activités aquatiques et nautiques**

Cécile Rekassa : [cecile.rekassa@ac-aix-marseille](mailto:cecile.rekassa@ac-aix-marseille) 06 20 09  
82 67

➤ **Autres dossiers**

Valérie Gay : [valerie.gay@ac-aix-marseille.fr](mailto:valerie.gay@ac-aix-marseille.fr) 06 13 02 73  
55

# Nouvelles directives sorties scolaires

## Taux minimum d'encadrement hors activités physiques et sportives : BO 2023

En maternelle	En élémentaire : 3 cas
1 PE + 1 adulte jusqu'à 16 élèves. Au-delà, un adulte supplémentaire pour 8	Sortie en car ou à pied de proximité, pour une durée n'excédant pas la demi-journée : l'enseignant seul
	Sortie sans nuitée : 1 PE + 1 adulte jusqu'à 30 élèves. Au-delà, un adulte supplémentaire pour 15
	Sortie sans nuitée : 1 PE + 1 adulte jusqu'à 24 élèves. Au-delà, un adulte supplémentaire pour 12

# 11. ARTS PLASTIQUES

➤ Conseil, formation sur séances en arts plastiques

- Aide à la rédaction et la régulation de projets

- Mise en place du PEAC dans les écoles

- Relations partenariales Education Nationale-Structures culturelles

➤ Coordinatrice départementale 13 « Ecole et cinéma et Maternelle au cinéma »

- animations pédagogiques

- coordination des deux dispositifs (33 circonscriptions, 37 cinémas, 43 villes).

# ARTS PLASTIQUES

Dates des animations pédagogiques pour « **Ecole et cinéma** » deux lieux au choix:

mercredi 18 octobre au cinéma « La Cascade » à Martigues de 9h à 12h

mercredi 22 novembre au cinéma « L'Alhambra » à Marseille de 9h à 12h.

Dates des animations pédagogiques pour « **Maternelle au cinéma** » deux lieux au choix:

mercredi 17 janvier au cinéma « L'Alhambra » à Marseille de 9h à 12h

mercredi 24 janvier au cinéma « La Cascade » à Martigues de 9h à 12h .

Des ressources en arts plastiques :

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10623778/fr/domaine-arts-plastiques](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10623778/fr/domaine-arts-plastiques)

Christel Sevilla CPD La rose, L'Estaque, Les Aygalades, Madrague, Joliette, St Charles, Corniche, Mazargues, Belle de mai, Merlan, Le Canet, Longchamp

[christel.sevilla@ac-aix-marseille.fr](mailto:christel.sevilla@ac-aix-marseille.fr) 06 98 10 67 31

# CPEM - Education Musicale

Patricia CEFAl : [patricia.cefai@ac-aix-marseille.fr](mailto:patricia.cefai@ac-aix-marseille.fr)

- 06 74 92 96 95

12 circonscriptions marseillaises : Saint-Charles, Joliette, Aygalades, Belle de Mai, Le Canet, Estaque, Corniche, Mazargues, Merlan, Longchamp, La Rose, Madrague

- Conseil (répertoire adapté, mise en place et structuration de chorale etc.)
- Structuration du PEAC et des projets EAC musique en partenariat
- Coordination avec l'Opéra de Marseille, le Cri du Port (jazz)
- Référent CHAM Cours-Julien et François Moisson
  - Formation continue : Animations pédagogiques

# CPEM - Education Musicale

Patricia CEFAl : [patricia.cefai@ac-aix-marseille.fr](mailto:patricia.cefai@ac-aix-marseille.fr)

- 06 74 92 96 95

## Des ressources en Education Musicale :

- **Un répertoire pour mieux vivre ensemble** : des chansons à chanter et écouter

autour des thématiques de l'amitié, de la diversité, du handicap, du harcèlement etc.

Lien: <https://digipad.app/p/464399/00d574b8a217b>

- Un nouveau Chante 13 à sortir :

« **De la Provence au Monde** »





# Sciences et EDD

- CPD: Jacques VIALLE: [jacques.vialle@ac-aix-marseille.fr](mailto:jacques.vialle@ac-aix-marseille.fr)
- Conseil et accompagnement
- Formation: CF Plan de circonscription
- Contribution aux ressources Eduscol
- Les nouveaux programmes étudiés par la mission (envoi du mail ce jour)
- La « fête de la sciences »: possibilités d'interventions en Cycle 2 et 3
- Les projets départementaux pour le 15 septembre: <https://urlz.fr/m6KP>
- Pilotage: élaboration en cours d'un magistère d'accompagnement des équipes



# Mission langue vivante

- CPD: Elodie RIVECCIO
- Lien vers le site académique et les newsletters

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_11106216/fr/newsletters](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_11106216/fr/newsletters)

- Lien vers la présentation des missions

<https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/2Rz9DXs8tr8eoWa>



# REP+

- Absence des BD: c'est le directeur qui prévient la circonscription, et uniquement la circonscription, sauf si un mail a été envoyé avec les circos et service en copie

# 11. Organisation du temps REP+ - 2023-2024 - Réseau BARNIER - Réseau TRIOLET - Cycle 1 et 2

Bloc 1	
Formation sur inscription	
Jour 1	Jour 2
<p>- Pour les PE de la MS au CM2 « Enseignement explicite, critères de réussite et institutionnalisation » dans un domaine des fondamentaux (autour de la problématique de l'écrit ou autre problématique proposée par les équipes)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 1 groupe MS/GS</li> <li>▪ 1 groupe C2</li> <li>▪ 1 groupe C3</li> </ul> <p>- Pour les PE de la TPS et PS « Quelle spécificité pour l'enseignement au regard du développement de l'enfant ? »</p> <p>(Format 2 jours)</p> <p><b>(2 x 6h synchrone)</b></p> <p><b>Retour avant les 22/09/2023</b></p>	

Bloc 2	
Inter-degré PS/MS- GS/CP-CE1/CE2	
Jour 1	Jour 2
<p><b>Observations</b> 8h30-10h : GS observent les CP</p> <p><b>(Synchrone)</b></p>	<p>Même déroulé plus tard dans l'année</p> <p><b>(Synchrone)</b></p>
<p><b>Concertation</b> Retour d'observation GS-CP (accompagné)</p> <p><b>(Synchrone)</b></p>	<p>Même déroulé plus tard dans l'année</p> <p><b>(Synchrone)</b></p>

# Organisation du temps REP+ - 2023-2024 - Réseau BARNIER - Réseau TRIOLET - Cycle 1 et 2

Bloc 3 Concertation de cycle.	
Jour 1	Jour 2
La thématique vous sera communiquée ultérieurement.	La thématique vous sera communiquée ultérieurement.
(Synchrone)	Synchrone)

Bloc 4	
Jour 1	Jour 2
Relation partenaires	Relation parents
Relation partenaires (Asynchrone ou synchrone)	Relation parents (Asynchrone ou synchrone)

Pour les observations croisées : une grille d'observation vous sera communiquée : une focale sera faite sur l'écrit.

# Organisation du temps REP+ - 2023-2024- Réseau BARNIER- Cycle 3

Bloc 1 Formation sur inscription	
Jour 1	Jour 2
<p align="center"><b>- Pour les PE de la MS au CM2</b></p> <p>« Enseignement explicite, critères de réussite et <u>institutionnalisation</u> » dans un domaine des fondamentaux ( autour de la <u>problématique de l'écrit</u> ou autre problématique proposée par les équipes)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 1 groupe MS/GS</li><li>▪ 1 groupe C2</li><li>▪ 1 groupe C3</li></ul> <p><b>-Pour les PE de la TPS et PS</b></p> <p>« Quelle spécificité pour l'enseignement au regard du développement de l'enfant ? »</p> <p align="center">(Format 2 jours)</p> <p align="center"><b>(2 x 6h synchrone)</b></p> <p><b>Retour avant les 22/09/2023</b></p>	

## Organisation du temps REP+ - 2023-2024- Réseau BARNIER- Cycle 3

Bloc 2 (Inter-degré) et Bloc 3 (concertations)				
Synchrone				
Jour 1		Jour 2	Jour 3	Jour 4
Concertation C3		Concertation C3	Concertation C3	Concertation C3
Inter-degré  <u>Temps 1 :</u> Lancement <b>Le 10/10/2023</b>	Les PCL vont observer les PE  (A réaliser entre le <u>le</u> 11/10 et le 10/12)	Inter-degré  <u>Temps 2 :</u> Régulation  <b>Le 12/12/2023</b>	Inter-degré  <u>Temps 3 :</u> Observations croisées (Les PE vont voir les PCL) Prévoir ce temps entre janvier et fin mai.	Inter-degré  <u>Temps 4 :</u> Bilan  <b>Le 18/06/2024</b>



# Temps REP+ des directions

- Remplaçant au prorata des jours de classe
- Du temps asynchrone peut être donné en compensation de temps de parents ou partenaires, qui se limitera à quatre demi journées prises séparément: les directeurs concernés prendront l'attache des coordonnatrices pour le positionnement de ces 4 demi-journées.